Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-003-19654/26/BM

■ Approbation d'une convention de financement avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant sur le financement des études de conception du Pôle d'Echanges Multimodal de Miramas via le Programme Nos Territoires d'Abord

176155

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La gare de Miramas est une gare stratégique en Région Sud, au carrefour de plusieurs lignes : la ligne Marseille-Arles et au-delà vers Montpellier ou Avignon, la ligne de la Côte Bleue Marseille-Miramas et la ligne Miramas Avignon par Cavaillon.

Miramas dispose d'une attractivité importante avec une fréquentation de 800 000 voyageurs par an environ et est desservie par une centaine de trains chaque jour : des TER en provenance et à destination du littoral méditerranéen, des TER/IC en relation avec la Région Occitanie, ainsi que des TGV à destination ou provenance de Paris. Les premières modélisations de déplacement simulées dans le cadre des études du Service Express régional Métropolitain (SERM) concordent à une forte augmentation de la fréquentation à horizon 2030, avec près d'1,5 millions de voyageurs attendus.

Parallèlement, la Ville de Miramas fait l'objet de réflexions autour d'un projet urbain et paysager sur le site stratégique de la Gare de Miramas dénommé « Cœur de Ville ». La création de la passerelle piétonne de franchissement des voies permet désormais une interconnexion complète de la ville à la ville (place Jourdan / place de la gare), de la ville à la gare (depuis le nord et le sud), de la gare à la gare (accès aux quais depuis le bâtiment voyageurs).

La deuxième étape de cette transformation concerne l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) autour de la gare, dont les travaux sous maitrise d'ouvrage de la Métropole ont pour objectif :

- La réorganisation des quais bus et cars pour accueillir le Réseau Express Métropolitain, le BHNS (nouvellement en service) et les lignes urbaines ;
- La création de places de stationnement ayant une fonction P+R pour les VL (Véhicules Légers) et les vélos ;
- La liaison viaire avec le nouveau quartier OASIS à proximité.

Le Programme de l'opération a été délibéré le 15 décembre 2025, pour une opération dont les montants aux conditions économiques 2025 sont :

- 5,235 M€ HT pour les études
- 3,6 M€ HT pour les acquisitions foncières
- 17,3 M€ HT pour les travaux

Soit un total de 26,135 M€ HT.

Dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'Abord 2023-2028 Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Métropole Aix-Marseille-Provence », signé entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence en décembre 2023, l'axe Mobilité durable prévoit :

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- un soutien régional à l'opération d'aménagement et d'extension du pôle d'échange multimodal (PEM) de Miramas pour un montant de 5 millions d'euros. Des études de conception, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, d'un montant de 5 235 000 € sont prévues pour le réaménagement de la gare routière, du parvis et la création du nouveau parking-relais. La Région y contribuera à hauteur de 1 047 000 €.

Convention d'Etude

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les études de conception du PEM réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, via son Programme Nos Territoires d'Abord.

Le montant de cette étude est évalué à 5 235 000€. La répartition entre les financeurs est la suivante :

Etudes de conception du PEM	**100,00 %**	**5 235 000 €**
Région Sud (NTDA)	20,00 %	1 047 000 €
Reste à financer pour les partenaires	80,00 %	4 188 000 €

Le reste à financer pour les partenaires fera l'objet d'une convention de financement ultérieure entre la Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Plan de Mobilité métropolitain approuvé par la délibération n° MOB-001-11063/21/CM en date du 16 décembre 2021 ;
- La délibération N° URB-062-5193/18/CM du 13 décembre 2018 portant sur l'approbation du protocole d'intentions Générales relatif à la réalisation du PEM Miramas ;
- La délibération N° FBPA-119-15374/23/CM du 7 décembre 2023, portant sur l'approbation du contrat "Nos territoires d'abord 2023-2028 Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Métropole Aix-Marseille-Provence" ;
- La délibération N° MOB-011-19158/25/CM du 15 décembre 2025 portant sur l'approbation du Programme d'aménagement du PEM Miramas ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- La validation préalable du Programme d'aménagement du PEM Miramas;
- L'objectif de livrer un équipement en phase avec la fréquentation ferroviaire haussière du secteur.
- La nécessité de repenser globalement cet espace au regard des évolution urbaines (quartier Oasis) et intermodalité avec la BHNS, récemment mis en service, et la restructuration du réseau de bus à venir.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement ci-jointe conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026